



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 8 décembre 2010 à 20 h 45 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

**RÉSOLUTION 2010-12-850**  
**RÈGLEMENT RV-991-26 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter le Règlement RV-991-26 modifiant le Règlement RV-991-21 concernant la régie et l'administration de l'aqueduc, fixant la taxe d'eau et établissant la compensation pour le service d'égout et l'assainissement des eaux usées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-12-851**  
**RÈGLEMENT RV-1487 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1487 décrétant des tarifs pour certains biens, services ou activités pour l'année 2011.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-12-852**  
**RÈGLEMENT RV-1488 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1488 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensation pour l'exercice financier 2011.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-12-853  
RÈGLEMENT RV-1045-7 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1045-7 modifiant le Règlement RV-1045 concernant la régie interne des affaires du conseil municipal, le maintien de l'ordre durant ses séances, la procédure des débats, la création des commissions permanentes et spéciales du conseil et abrogeant le Règlement RV-1033.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil municipal.

**RÉSOLUTION 2010-12-854  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance à 20 h 48.

Adoptée

---